

### **Comptabilité - Exercice 1995 - Ouvertures de crédits au Budget Supplémentaire - Crédits complémentaires**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice courant les crédits nécessaires à la passation d'opérations d'ordre et à divers ajustements budgétaires que nous retrouvons quasiment à chaque séance, mais également de doter certaines lignes de compléments de crédits.

Les compléments de crédits demandés en dépenses sont nécessaires au bon fonctionnement des services d'ici la fin de l'exercice ou permettront de réaliser certaines actions qui n'étaient pas prévisibles lors de l'élaboration du Budget Primitif. Ils seront financés par prélèvements, soit :

- sur les fonds disponibles,
- sur les comptes de dépenses imprévues (chapitres 922/29.00516 pour l'investissement et 970.669 pour le fonctionnement) inscrits au Budget Primitif,
- sur les crédits figurant au chapitre 910/130. 91038.30000 «Aménagement du restaurant universitaire Canot», qui, vu l'état d'avancement de l'opération, n'auraient pas été consommés d'ici la fin de l'année. Des transferts de crédits seront effectués en conséquence.

Ces différentes propositions sont regroupées dans les tableaux ci-après, à savoir :

- I - Votes de crédits nécessaires à la passation d'opérations budgétaires d'ordre,
- II - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses,
- III - Mise en place de crédits complémentaires,
- IV - Récapitulation.

## I - Votes de crédits nécessaires à la passation d'opérations budgétaires d'ordre

IMPUTATIONS	LIBELLÉS	Votes de crédits au budget supplémentaire	
		Dépenses	Recettes
	<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
	<i>(Opérations d'ordre CTB) Lettre du 05/10/95</i>		
905 1	2150 00508 35000 CTB Transports routiers - Matériel de transport routier - Domaine de la voirie		15 097,74
905 1	2150 82002 35000 CTB Transports routiers - Matériel de transport routier - Emploi du versement transport		19 530,00
905 1	2180 00508 35000 CTB Transports routiers - Acquisition de logiciels - Domaine de la voirie		485,46
905 1	232 94018 33000 CTB Transports routiers - Travaux de bâtiments - Terminus bus - CTB Planoise		216,06
925 5	2525 00508 20200 Autres mouvements de créances, titres, etc. - TVA sur immobilisations à récupérer - Domaine de la voirie	15 583,20	
925 5	2525 82002 20200 Autres mouvements de créances, titres, etc. - TVA sur immobilisations à récupérer - Emploi du versement transport	19 530,00	
925 5	2525 94018 20200 Autres mouvements de créances, titres, etc. - TVA sur immobilisations à récupérer - Terminus bus - CTB Planoise	216,06	
	<i>Chèque CTB du 13/10/95</i>		
925 5	2525 00508 20200 Autres mouvements de créances, titres, etc. - TVA sur immobilisations à récupérer - Domaine de la voirie		87 123,88
925 5	2525 82002 20200 Autres mouvements de créances, titres, etc. - TVA sur immobilisations à récupérer - Emploi du versement transport		63 097,15
925 5	2525 94018 20200 Autres mouvements de créances, titres, etc. - TVA sur immobilisations à récupérer - Terminus bus - CTB Planoise		18 637,87
905 1	132 00508 35000 CTB Transports routiers - Frais d'études ou de recherches - Domaine de la voirie	18 600,00	
905 1	2140 00508 35000 CTB Transports routiers - Mobilier et matériel administratifs - Domaine de la voirie	27 714,00	

IMPUTATIONS	LIBELLÉS	Votes de crédits au budget supplémentaire	
		Dépenses	Recettes
905 1 2147 00508 35000	CTB Transports routiers - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine de la voirie	21 692,68	
905 1 2150 00508 35000	CTB Transports routiers - Matériel de transport routier - Domaine de la voirie	18 631,74	
905 1 2150 82002 35000	CTB Transports routiers - Matériel de transport routier - Emploi du versement transport	63 097,15	
905 1 2180 00508 35000	CTB Transports routiers - Acquisition de logiciels - Domaine de la voirie	485,46	
905 1 232 94018 33000	CTB Transports routiers - Travaux de bâtiments - Terminus bus - CTB Planoise	18 637,87	
910 2147 90035 35000	<i>Ecriture d'ordre de mise à disposition d'une imprimante à la Police Nationale décidée par délibération du 25/09/95</i> Autre matériel, outillage et mobilier - Programme local de sécurité routière		2 350,00
910 28 90035 35000	Affectation - Programme local de sécurité routière	2 350,00	
		206 538,16	206 538,16

## II - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses

IMPUTATIONS	LIBELLÉS	Votes de crédits au budget supplémentaire	
		Dépenses	Recettes
	<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
908 6 1051 85113 30300	<i>Ajustements du montant des subventions par rapport au montant des travaux réalisés</i> Ensembles et groupes immobiliers - Subventions d'équipement de l'Etat - Quartier Montrapon, Fontaine-Ecu, Cité Observatoire, Bouloie, Montboucons	- 59 887,00	- 59 887,00
908 6 1052 85117 30300	Ensembles et groupes immobiliers - Subventions d'équipement de la Région - Quartier Montrapon, Fontaine-Ecu, Place Coubertin, passage inférieur piétons	- 23 437,00	- 23 437,00
908 6 235 85113 30300	Ensembles et groupes immobiliers - Autres travaux communaux - Quartier Montrapon, Fontaine-Ecu, Cité Observatoire, Bouloie, Montboucons	- 59 887,00	
908 6 235 85117 30300	Ensembles et groupes immobiliers - Autres travaux communaux - Quartier Montrapon, Fontaine-Ecu, Place Coubertin, passage inférieur piétons	- 23 437,00	
925 0 162 20200	<i>Ajustements sur prêt en devises</i> Dette communale résultant d'emprunts - Emprunt au Crédit Local de France		785 400,00
925 0 1162 20200	Dette communale résultant d'emprunts - Différences sur dettes à long et moyen terme	785 400,00	
	<b>Total Budget Principal</b>	<b>702 076,00</b>	<b>702 076,00</b>
	<b>BUDGET SSADPA</b>		
995 758313 50000	Trop-versé sur traitements		5 000,00
	<b>Total Budget SSADPA</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>

## III - Mise en place de crédits complémentaires

Services/ Imputations	Libellés	Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement			
			Transfert du compte de dépendances imprévues 922.29.00516. 20200	Transfert des crédits «Programme équipement université» 910/130.91038. 30000	Transfert du compte de dépendances imprévues 970/669.20200	Crédits complémentaires à voter au budget supplémentaire
<b>10100 - Informatique</b> 900.0/2147.89019	Achat de 6 micros pour les attachés de groupes	90 000		90 000		
900.0/2180.00505	M14 - Adaptation du logiciel actuel de gestion financière et mise en place d'une gestion d'immobilisations (inventaire, amortissements...) et de stocks - Achat de licences logiciels	300 000		300 000		
<b>20000 - Police Municipale</b> 951.91/6409	Rembours. au District des facturations d'enlèvement de cadavres d'animaux sur la voie publique et capture d'animaux errants	30 000			30 000	
<b>30100 - Urbanisme</b> 927/1423.00501	Remboursement taxe locale d'équipement suite à une modification du permis de construire	67 000		67 000		
<b>30900 - Electricité - Chauffage</b> 902.7/2147.89042	Achat de 6 FAX pour les attachés de groupes	50 000		50 000		
903.59/232.86004	Travaux de réparation de l'automate de gestion des groupes frigorifiques de la patinoire	60 000		60 000		
932.6/609	Crédits complémentaires pour achat de fournitures	30 000			30 000	
932.6/631	Contrats d'entretien ascenseurs et monte-plats	40 000			40 000	
937.7/631	Contrats d'entretien d'installations téléphoniques	20 000			20 000	
934.21/6643	Consommations téléphoniques	100 000			100 000	
<b>32000 - P.A.D.</b> 932.05/609	Crédits complémentaires pour achat de pièces auto	200 000				200 000
932.5/603	Crédits complémentaires pour achat de carburants	200 000				200 000

Services/ Imputations	Libellés	Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement			Crédits complémentaires à voter au budget supplémentaire
			Transfert du compte de dépendances imprévues 922.29.00516. 20200	Transfert des crédits «Programme équipement université» 910/130.91038. 30000	Transfert du compte de dépendances imprévues 970/669.20200	
<b>33000 - Bâtiment</b> 900.0/2140.00510	* Mobilier administratif complémentaire à l'installation des élus	20 000		20 000		
	* Achat de 6 tableaux muraux pour les attachés de groupes	10 000	10 000			
	Restaurant scolaire Arènes - Veil Picard - Etude de faisabilité	45 000		45 000		
	CAM - Nettoyage des locaux suite notamment aux travaux d'aménagement	85 000			85 000	
<b>35000 - Voirie</b> 906.93/2147.86020	Parking de la Mairie - Aménagement d'un bureau pour le gestionnaire - Mobilier	13 500		13 500		
	Parking de la Mairie - Aménagement d'un bureau pour le gestionnaire - Travaux	94 500		94 500		
	Travaux au parking Allende	160 000		160 000		
<b>41027 - Musique Municipale</b> 945.24/611	Saison 1995/96 - Coproduction du spectacle BRECHT - Rémunération des musiciens	200 000				200 000
	<b>TOTAL</b>	1 815 000	10 000	900 000	305 000	600 000

## IV - Récapitulation des ouvertures de crédits

	Votes de crédits au Budget Supplémentaire		Transfert du compte de dépenses imprévues 922.29.00516.20200	Transfert des crédits «Programme équipement université» 910/130.91038.30000	Transfert du compte de dépenses imprévues 970/669.20200
	Dépenses	Recettes			
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>					
I - Votes de crédits nécessaires à la passation d'opérations d'ordre	206 538,16	206 538,16			
II - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes	702 076,00	702 076,00			
III - Mise en place de crédits complémentaires (1 815 000)	600 000,00		10 000,00	900 000,00	305 000,00
<b>Total Budget Principal</b>	<b>1 508 614,16</b>	<b>908 614,16</b>	<b>10 000,00</b>	<b>900 000,00</b>	<b>305 000,00</b>
<b>BUDGET SSADPA</b>					
II - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes	0,00	5 000,00			
<b>Total Budget SSADPA</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>			

**M. LE MAIRE** : Madame WEINMAN, souhaitez-vous poser une question de politique ?

**Mme WEINMAN** : Non, une question peut-être naïve, Monsieur le Maire (réactions).

**M. LE MAIRE** : Si vous êtes tous naïfs, qu'allons-nous faire avec vous ?

**Mme WEINMAN** : On apprend.

**M. LE MAIRE** : Prenez le temps !

**Mme WEINMAN** : Je voulais vous demander s'il était possible de faire un vote séparé sur tous les crédits qui sont imputés au budget université. En effet, je sais que vous comme nous sommes très attachés à notre université, on s'en est tous prévalu à un moment ou à un autre et je suis surprise que ces 900 000 F, qui je le sais n'ont pas servi pour le restaurant universitaire, ne soient pas utilisés d'ici la fin de l'année. On sait qu'il y a beaucoup de demandes qui émanent de la Faculté de Droit, de la Faculté des Lettres ou même d'autres. Ne serait-il donc pas possible de trouver les crédits pris sur ce budget ailleurs et d'investir les 900 000 F de l'université dans une action plus concrète d'ici la fin de l'année ?

**M. LE MAIRE** : Merci de cette question, Jacques VUILLEMIN va vous répondre car c'est lui qui suit les transferts de crédits.

**M. VUILLEMIN** : Je crois que pour bien comprendre, il faut faire un recul de quelques années en arrière au moment où le gouvernement a mis en place un plan dit «Université 2000». Dans le cadre de ce plan, la Ville de Besançon s'est engagée à participer au financement d'équipements dits de l'environnement de la vie étudiante, c'est-à-dire que la Ville de Besançon n'était pas partie prenante pour la réalisation d'amphithéâtre, etc. mais pour la vie étudiante et singulièrement la restauration. Je note au passage, je crois qu'il faut le dire, que le Conseil Général, lui, ne s'est pas engagé. Il en est resté au CLA, à l'ENSMM mais s'agissant de la restauration universitaire, il ne s'est pas engagé du tout. La part de la Ville de Besançon dans ce cadre-là, c'était de mémoire de 11 500 000 F. Le choix, c'était la restauration universitaire de Canot. Vous avez pu observer que les logements ont été livrés à la rentrée universitaire dernière, 82/83 logements étudiants ont été ainsi réalisés dans le prolongement de la Cité Canot et au-dessus de la future salle de restaurant. Dans un premier temps, la Ville de Besançon a assuré, je dirais le clos et le couvert du bas, c'est-à-dire de la future salle de restauration, coût : 1 500 000 F/2 000 000 F. Il reste donc une certaine somme qui va être consacrée à l'aménagement de cette salle. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que ce n'est pas la Ville qui conduit ce dossier, elle finance. On est prêt à assurer la maîtrise d'ouvrage mais ce n'est pas nous, Ville, qui allons dire «il faut que le restaurant universitaire soit comme ceci ou comme cela», c'est le CROUS qui mène et assume le projet. Et pour l'instant, ce projet, nous ne l'avons pas. Donc je veux dire que ce serait ridicule de geler 900 000 F pour le plaisir de garder des crédits universitaires quelque part alors qu'il y a ici ou là, et c'est l'objet précisément du vote de ce crédit complémentaire, des besoins non satisfaits.

Cela va me permettre aussi de préciser, puisque je vois qu'il y a d'autres boutons qui se sont allumés, l'idée directrice de ce budget complémentaire. Rappelez-vous la dernière fois, je vous avais fait le bilan des fonds disponibles, etc., l'idée est d'y recourir le moins possible. Il faut absolument qu'on conserve ces fonds disponibles à une hauteur acceptable, raisonnable, disons 6 MF. Donc ce serait idiot de piocher dans les fonds disponibles de la Ville les 900 000 F qui existent déjà au titre du budget primitif 1995 quelque part sur une ligne et dont on est certain qu'ils ne seront pas utilisés d'ici le 31 décembre de cette année.



Je m'empresse d'ajouter que bien évidemment la Ville tiendra ses engagements s'agissant de l'Université, à savoir que les crédits nécessaires seront bien inscrits au budget primitif 1996 et nous espérons bien que ce restaurant scolaire pourra être livré, mais je le rappelle, cela ne dépend pas que de nous, à la rentrée universitaire 1996.

**M. PINARD** : On ne va pas se livrer à une partie de ping-pong entre collectivités. Je rappellerai simplement que nous avons beaucoup plaidé pour que l'autre collectivité participe au financement du restaurant universitaire. Je me souviens d'une séance avec le Président WORONOFF, j'avais essayé de plaider en vertu du vieux principe «ventre affamé n'a pas d'oreilles», mais on n'a pas été suivi.

**M. DUVERGET** : Monsieur le Maire, c'est un sujet très important pour l'image de la capitale régionale que l'Université de Franche-Comté. Effectivement vous avez choisi, après concertation avec d'autres collectivités, de travailler et de financer les équipements dits de proximité immédiate. Il en est qui sont encore en situation d'attente, notamment le futur foyer de la Bouloie, et la question que posait Mme WEINMAN en fait c'est aussi de saisir peut-être à partir de ces fonds, pour l'instant disponibles tant qu'ils n'ont pas été réaffectés ailleurs, en tous les cas à cette minute présente, de saisir les opportunités pour donner un coup de pouce vis-à-vis de l'accueil, plus maintenant d'ailleurs vis-à-vis de la qualité de l'accueil que de la quantité d'accueil. En effet, l'augmentation des étudiants semble se freiner du fait qu'il y a une compétition avec le Nord-Est Comtois et qu'au-delà de la Savoureuse, vous savez que certaines collectivités font un effort actuellement considérable non seulement pour attirer les étudiants mais aussi des formations et des enseignants. Il me semble donc important aujourd'hui de saisir cette opportunité pour dire que la Ville de Besançon met le projecteur sur l'accueil des étudiants de façon à équilibrer certaines autres initiatives.

**M. LE MAIRE** : Ce serait peut-être possible mais on s'est engagé vis-à-vis de l'Université et de l'Etat dans un programme avec ces 900 000 F qui ne seront pas utilisés d'ici fin 1995 mais pour le programme prévu en 1996. Pour l'instant, puisqu'ils sont disponibles, ces 900 000 F permettent d'abonder les recettes pour ce petit budget supplémentaire puisqu'il n'est que d'un million et demi.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité moins deux abstentions, ces propositions.